

1508.

Amiens.

Guiot Dimanche, pour un an, par les généraux.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 46 r°.)

Bayonne.

Jean de Mariac. Ses lettres enregistrées au registre blanc.

(*Ibidem*, fol. 21 v°.)

La Rochelle.

Jean Joanneaux, pour un an.

Baillera caution aux gardes de 1000^r seulement, payera les droits de m^{rs} les généraux des monn^{es}.

(*Ibidem*, fol. 37 v°.)

Anthoine Hanricoste, marchand à Tholuze, pour un an.

(*Ibidem*, fol. 19 v°.)